

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 juin 2020

FIN DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE - (N° 3092)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 78 (Rect)

présenté par  
Mme Guévenoux

-----

**ARTICLE 3**

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* Au début de l'avant-dernier et au début et à la fin du dernier alinéa du même 2°, il est ajouté le signe : « " » ; »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.